RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Parler le même langage : un cadre de référence sur la diplomatie scientifique pour chercheurs et praticiens

Annie Chaloux, Anna-Lena Rüland, Olivier Ménard et Philippe Larivière

La façon dont les États et les chercheurs mobilisent la science et le savoir dans leurs relations internationales est devenue un enjeu politique de premier plan, auquel les gouvernements consacrent des ressources croissantes. Le Québec ne fait pas exception : il s'est doté ces dernières années d'instruments qui en font un acteur remarqué du domaine. Cet essor bute toutefois sur une difficulté de fond. Le terme même de diplomatie scientifique demeure flou. Chercheurs, praticiens et gouvernements ne s'accordent ni sur ce qu'il recouvre ni sur les fins qu'il poursuit. Cette imprécision a des effets concrets, nuisant à l'évaluation des dispositifs, à la coordination entre les acteurs et au choix des lieux où investir.

EN BREF

- La diplomatie scientifique réunit à tort des phénomènes distincts.
- Nous proposons un cadre à trois registres (instrumental, épistémique et agentique) qui permet de distinguer les logiques de la diplomatie scientifique selon le mécanisme par lequel la science exerce un effet diplomatique.
- Ce cadre offre aux chercheurs et aux praticiens un langage commun pour comprendre, coordonner et évaluer.
- Appliqué au Québec, État fédéré, il révèle que le statut ouvre inégalement les trois registres et que les dispositifs se sont développés sans conception d'ensemble.

1. Le diagnostic

L'instabilité du concept tient à un étirement conceptuel. À force de désigner des réalités toujours plus diverses, le terme a perdu sa capacité de distinction. Par exemple, ouvrir un canal entre deux États brouillés, fournir la base de connaissances d'une négociation multilatérale et envoyer un chercheur en poste dans une délégation sont trois gestes qui sont tous qualifiés de « diplomatie scientifique », alors qu'ils ne mobilisent pas les mêmes acteurs, n'obéissent pas aux mêmes ressorts et ne se jugent pas aux mêmes critères de réussite.

2. Un cadre à trois registres

Définition retenue. La mobilisation de la science et des savoirs pour agir sur une relation entre des acteurs dont aucun n'a autorité sur les autres. C'est la pluralité des autorités, et non la seule présence de science, qui rend une situation diplomatique.

Le cadre proposé dans cette note part d'une question simple. **Lorsqu'un dispositif de diplomatie scientifique fonctionne, qu'est-ce qui produit l'effet diplomatique ?** La réponse varie. Parfois, c'est la science qui agit comme ressource que l'État met au service de ses intérêts. Parfois, c'est le savoir lui-même, sans lequel une négociation internationale ne pourrait avoir lieu. Parfois, c'est la personne du chercheur, sa position et ses réseaux qui ouvrent des portes là où l'État ne peut se présenter.

Ces trois réponses désignent trois logiques distinctes que la note appelle **des registres**. Un registre n'est donc ni un type d'acteur ni un domaine d'action, mais une manière dont la science agit dans la relation internationale. Trois questions suffisent à les séparer : ce qui fait le travail diplomatique, qui le porte, et à quoi se reconnaît la réussite. C'est cette différence de mécanisme qui explique pourquoi un même terme recouvre des réalités qui n'ont ni les mêmes acteurs ni les mêmes critères de succès. Ces registres ne sont pas étanches les uns par rapport aux autres. Un même dispositif en active souvent plusieurs et l'accent peut se déplacer de l'un à l'autre au fil du temps. Les distinguer ne sert pas à classer définitivement chaque initiative, mais à voir ce que chacune vise et sur quoi l'évaluer.

Les trois registres de la diplomatie scientifique

	Instrumental	Épistémique	Agentique
Ce qui fait le travail diplomatique	La valeur d'échange et le prestige de la science	Le contenu du savoir et l'accord qu'il rend possible	La position sociale et le réseau du chercheur

	Instrumental	Epistémique	Agentique
Porteur	L'appareil d'État	Le collectif hybride : experts, secrétariats, conférences des parties	Le chercheur et sa communauté transnationale
Critère de réussite	Un gain relatif mesurable	La convergence sur la description du problème	Une capacité relationnelle durable
Accès pour un État fédéré	Limité : mais à la portée des États fédérés	Limité : enceintes souvent réservées aux États parties	Sans obstacle : indifférent au statut des États

3. Ce que le Québec fait déjà

Dans notre étude, nous avons observé que le Québec a investi dans les trois registres au fil du temps. Sur le plan instrumental, il mobilise son réseau de représentations et a nommé un émissaire pour les changements climatiques et les enjeux nordiques. Sur le plan épistémique, il s'appuie sur une architecture de conseil scientifique développée, du poste de scientifique en chef aux comités consultatifs, prolongée à l'international par des réseaux comme l'INGSA. Sur le plan agentique, plus récemment, il soutient des scientifiques en résidence au sein de ses délégations et finance un réseau de sept chaires de recherche en diplomatie scientifique. Ces dispositifs, riches mais bâtis séparément, constituent le terrain que la note analyse. Voici nos principaux constats.

Constat 1. Le statut d'État fédéré ouvre inégalement les registres.
Il limite l'action instrumentale sans l'empêcher, constitue la principale limite du registre épistémique international (dont les enceintes sont réservées aux États parties), et n'a aucune prise sur le registre agentique. C'est donc dans ce dernier, le seul pleinement ouvert, que la marge de manœuvre du Québec est la plus grande, et c'est celui dans lequel il commence à s'investir.

Constat 2. Aucune conception d'ensemble ne fédère ces registres.
Les dispositifs québécois se sont additionnés au fil du temps, portés par des acteurs distincts, sans que leur complémentarité ni leurs finalités aient été pensées ensemble.

4. Des pistes pour agir et pour chercher

Ces constats appellent une même réponse. Le Québec gagnerait à donner une cohérence d'ensemble à des dispositifs conçus séparément et à miser sur les registres où sa marge de manœuvre est la plus grande, afin de tirer pleinement parti de ce qu'il a construit.

Pistes d'action pour renforcer la diplomatie scientifique

Pour l'action publique

- **Se doter d'une stratégie** de diplomatie scientifique qui, pour chaque registre, précise les objectifs et les critères d'évaluation.
- **Créer une communauté de pratique** reliant ministères, organismes et chaires, qui n'entendent pas la même chose par le terme.

Pour la recherche

- **Cartographier** systématiquement les acteurs et les initiatives, encore jamais recensés.
- **Croiser la diplomatie scientifique et la sécurité de la recherche**, le registre agentique étant le plus exposé aux pressions actuelles.
- **Faire dialoguer** des communautés savantes qui n'étudient pas toujours le même objet.

5. Pourquoi cela compte

Au-delà du Québec, le cadre offre un langage commun à un champ fragmenté et sépare la diplomatie scientifique du conseil scientifique, souvent confondue avec elle. Il éclaire également des questions qu'il ne tranche pas, comme la place du pouvoir et des asymétries entre Nords et Suds, la légitimité démocratique d'acteurs non élus, le rôle grandissant des fondations, des entreprises et des nations autochtones. À l'heure où la science devient un objet de rivalité autant qu'un terrain de coopération, distinguer les registres n'est plus une simple clarification analytique. C'est une condition pour préserver ce que chacun exige, à commencer par l'autonomie des chercheurs dont dépend tout le registre agentique.

Cette note de recherche est le fruit d'une collaboration entre la Chaire de recherche en diplomatie scientifique de l'Université Laval, codirigée par la professeure Anna-Lena Rüland, et la Chaire de recherche en diplomatie scientifique climatique de l'Université de Sherbrooke, codirigée par la professeure Annie Chaloux. Elle s'appuie sur des recherches financées par les Fonds de recherche du Québec et du Ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec.